



# Lettre d'information n°13

## Février 2009

# afbah

### Sommaire

Le mot du président... p.1

L'appel de l'AFBAH  
aux acteurs de la téléphonie  
sociale...p.2

Le congrès de l'UNISDA...p.3

L'accès aux soins d'urgence...p.3

Pour mieux comprendre les  
handicaps...p.5

### Le mot du président

Le 5 février 2008 Madame Valérie Létard, Secrétaire d'Etat, chargée de la Solidarité, lançait officiellement le 3977, numéro national d'appel dans le cadre du dispositif national de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapés.

Les prévisions chiffrées en 2007 indiquaient que 12 000 appels environ devaient être reçus annuellement par le centre d'écoute. Ce sont en fait plus de 19 000 appels auxquels le 3977 a répondu. C'est dire que la création de ce centre d'écoute correspond à un véritable besoin de la population vulnérable.



**Mais le problème se pose de l'accessibilité de ce numéro pour les personnes sourdes et malentendantes. Il en est d'ailleurs de même pour tout le secteur de la téléphonie sociale comme en**

**témoigne l'affiche de l'UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif) présentée page suivante.**



Nous avons participé au Congrès de l'UNISDA, vendredi 23 janvier, au cours duquel a été réaffirmée la volonté politique de rendre les numéros d'urgence accessibles à l'ensemble de la population, sans discrimination aucune.

C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer cette lettre d'information au handicap et aux questions d'accessibilité. **Nous souhaitons ainsi indiquer clairement notre engagement dans cette voie avec la volonté d'une réponse adaptée et rapide.**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la progression de ce nouveau et passionnant chantier.

Docteur Bernard Duportet  
Président de l'AFBAH



*accessibilité*

## l'appel de l'AFBAH aux opérateurs de téléphonie sociale

Cette affiche de l'UNISDA résume bien la problématique de l'accessibilité des centres d'écoute. Ne pas pouvoir contacter un dispositif de secours ou d'assistance est une discrimination importante, insupportable dans un pays comme le nôtre.

**Nous prenons ici l'initiative d'inviter tous les responsables du secteur de la téléphonie sociale à s'engager dans une réflexion commune, approfondie et rapide pour que la volonté affirmée devienne une réalité tangible pour tous les malentendants.**

Nous aurons inmanquablement à faire face à des problèmes d'ordre divers, mais nous savons également que des outils existent. A nous de nous coordonner afin de les utiliser au mieux.

L'affiche présente une collection de logos et numéros de services sociaux français, illustrant la diversité des dispositifs existants. Au centre, une large bande rouge diagonale pose la question : **Et les sourds ?**

Les services représentés incluent :

- 119 : AIDÉ ENTRÉE EN DANGER
- 118 000 : LES RENSEIGNEMENTS TOUT SIMPLEMENT
- SOS SERRURIER : 0 800 040 811
- Sida Info Service : 0 800 840 800
- S.O.S. Amitié
- Un mal... Des mots
- APPELEZ LE 3919
- S.O.S.
- 36 24 : Numéro vert 24h/24
- ARS, service public
- 3939
- Allo ParentsBébé : 0 800 10 10 10
- 18
- Numero Vert : 01 43 64 15 00
- Appel (ou) 24h/24 : 0 891 70 10 10

En bas de l'affiche, un pictogramme d'un téléphone avec des flèches à gauche et à droite est accompagné du slogan **ALLO, JE VOIS !** et du sous-titre **Les centres relais**. Le site [www.unisda.org](http://www.unisda.org) est mentionné en bas à droite.

Un groupe de travail réunissant des acteurs de la téléphonie va être mis en place dès ce premier trimestre 2009 à l'initiative de l'AFBAH, pour travailler sur cette question.

Le congrès de l'UNISDA a permis de rappeler l'urgence de cette question et de réaffirmer l'implication des pouvoirs politiques, comme l'ont rappelé Marie-Anne Montchamp, Roselyne Bachelot et Patrick Gohet.



Des éléments clefs du cadre politique et social sont rappelés sur le site de l'AFBAH, rubrique « ressources » puis « accessibilité » :

### Loi du 11 février 2005 :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

### Le guide explicatif de la loi du 11 février 2005 de l'UNISDA :

Ce guide présente les objectifs de la loi du 11 février 2005 et ses modalités concrètes. Destiné en priorité aux personnes handicapées et à leurs proches, ce guide est mis à disposition dans les lieux d'information tels que les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, antennes ANPE, associations...

### Conférence nationale du handicap, 10 juin 2008, annonce du Président de la République :

« Pour que les personnes sourdes et malentendantes aient accès au téléphone, vont être créés des centres relais qui permettront d'assurer en simultané la traduction des conversations. Il s'agit d'une innovation qui est essentielle. »

### Le blog de l'UNISDA « Allô, je vois ! »

Ce blog présente des vidéos et documents sur l'histoire et l'actualité des centres relais en France ainsi que sur l'expérience des pays étrangers :

<http://relaistelephonique.blog.lemonde.fr/>



Jérémie Boroy, Président de l'UNISDA, félicite en Langue des Signes Françaises (LSF) Roselyne Bachelot pour son intervention, dont la dernière phrase était aussi en LSF.

## L'accès aux soins d'urgence des personnes souffrant de troubles psychiques

L'accès aux numéros d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes est loin d'être le seul problème dans l'accès aux soins des personnes handicapées. D'autres problèmes, moins évidents à deviner, existent.



Par Philippe Hargous,  
Vice Président de l'UNAFAM,  
Union Nationale  
des Amis et Familles de  
Malades Psychiques

La maladie psychique grave, qui peut fort souvent entraîner une reconnaissance de handicap psychique, touche 1 à 2% de la population. C'est considérable, et on estime qu'à ce jour le nombre de dossiers de demandes de reconnaissance de

handicap psychique représente environ 30 % de l'ensemble des dossiers de demande dans les MDPH.

En effet depuis 50 ans déjà, les personnes souffrant de troubles psychiques ne vivent plus recluses dans des asiles, mais, grâce aux progrès de la pharmacologie et d'un accompagnement sanitaire et social adapté, elles sont susceptibles de vivre dans la ci-

té, et d'y retrouver leur citoyenneté.

Pour autant la stigmatisation séculaire qui accable cette catégorie de la population a peu évolué. **Les idées fausses et les préjugés à leur sujet sont bien ancrés.**

Il suffit de penser au battage médiatique particulier qui est fait à l'occasion de faits divers dans lesquels sont impliquées des per-

sonnes souffrant de troubles psychiques.

**Ces faits sont bien réels, encore que non significativement plus importants qu'en population générale.**

**Ce qui est tout à fait général par contre c'est la fragilité psychique qui les caractérise, les mettant en état d'infériorité dans leur relation avec autrui.**

Ce n'est pas, comme dans d'autres types de handicaps, une incapacité physique, sensorielle ou intellectuelle qui en est la cause, mais cette fragilité psychique produit les mêmes effets. Elle induit des maltraitements d'une nature pas toujours physique, car là n'est pas leur fragilité, mais qui se traduisent plus facilement par un abandon, des abus de droit, des discriminations de tous ordres, tant pour obtenir un logement qu'un emploi par exemple.

**Ces maltraitements, ou pour le moins ces actes de discrimination, ont pour arrière plan ces préjugés particuliers qui oblitèrent la pensée du plus grand nombre face à l'image du « fou ». Il est un domaine dans lequel ces réactions négatives sont particulièrement inacceptables, c'est dans l'accès au soin.**

Le cours de vie entraîne en effet inéluctablement pour les malades et handicapés psychiques un recours au soin permanent.

Ceci n'empêche pas que puissent se produire des épisodes aigus de décompensation. Lorsqu'une crise survient il ne faut pas tarder à prendre des mesures médicales, ce qui parfois doit se faire sans l'agrément du patient.

C'est la seule pathologie qui peut amener à hospitaliser une personne sans son consente-

ment, selon des règles régies par une législation particulière. L'une de ces règles implique qu'un médecin, n'appartenant pas à l'établissement psychiatrique qui va le prendre en charge, établit préalablement un acte attestant la nécessité d'une hospitalisation.

C'est là que commence le plus souvent l'incroyable parcours d'obstacles que rencontrent les proches pour faire prendre en charge le patient.

Il se poursuivra par la recherche du moyen de transporter le malade, toujours sans son consentement, puis à le faire admettre si nécessaire.

**Mais pour en rester à cette première intervention médicale d'un médecin de ville, la quasi-totalité des proches ayant eu à y faire face peuvent témoigner que c'est chose quasiment impossible.**

Il est vrai, quoique regrettable, d'avoir à dire que **dans la plupart des cas le médecin sollicité se récuse**. Certes les raisons avancées sont nombreuses, et toutes ont leur part de vérité, mais aucune ne justifie ce refus généralisé.

Ainsi, parmi les raisons citées, est parfois avancée le peu de compétence psychiatrique, ou bien, surtout s'il s'agit du médecin traitant habituel, la crainte de voir détériorée la relation de confiance avec le patient.

**Quelquefois il est demandé que le lieu soit d'abord sécurisé par la police.** Il est plus rarement évoqué, bien que ce soit le cas quelquefois, le petit intérêt de l'intervention pour le médecin : beaucoup de temps sans doute à passer, pour tenter de calmer et de convaincre le malade, et un règlement hypothétique des honoraires, surtout si ce n'est pas

la famille directe qui demande l'intervention.

Ainsi un service SOS médecin à vocation départementale, celui de l'Essonne, et il n'est sans doute pas le seul, explicite de la façon suivante ses restrictions de réponse aux appels d'urgence : Le sud du département, agricole et à faible densité urbaine, ne peut être desservi, pour des raisons économiques. Un déplacement n'y est pas rentable.

**Par ailleurs, et pour raison de sécurité, le service n'intervient pas dans quelques zones sensibles, ni à l'occasion d'une crise psychiatrique. Sauf, sur ce dernier cas, si le lieu est préalablement sécurisé par la police, ce qui est parfois le cas dans un lieu public, mais pratiquement jamais dans un domicile privé.**

Cette situation amenant à une impossibilité de faire intervenir un médecin sur un cas d'urgence est très particulière à la psychiatrie.

Elle est d'ailleurs bien connue et inscrite comme l'une des multiples difficultés auxquelles se trouve confrontée cette spécialité.

Elle amène à imaginer en particulier d'amender la loi régissant l'hospitalisation sans consentement, et aussi à développer des services nouveaux, tels que les Equipes mobiles de psychiatrie, baptisée parfois un peu exagérément de « SAMU psychique ».

Mais tout cela est à faire. Les associations d'usagers mais aussi les organisations médicales, réclament une avancée rapide dans ce domaine.

### Handigosolidaires

Réalisé par Handicap International, le site Internet Handigosolidaires permet de sensibiliser les enfants au quotidien des personnes handicapées grâce à différents jeux. Parmi les jeux et quizz proposés, deux intéresseront autant les parents que les enfants : memorybraille, pour apprendre à lire le braille, et « lire sur les lèvres ». Un film présente une bouche en gros plan, prononçant une phrase. Une série de mots est proposée, c'est à l'internaute de choisir les bons et de les remettre dans l'ordre pour recréer la phrase prononcée... Un test à faire impérativement !

<http://www.handigosolidaires.com>

### quizz sur l'accessibilité des entreprises

Revêtement du sol, interphone, poignées, ascenseur, guichet d'accueil... savez-vous quels de-

vraient être les équipements pour un accueil optimal des personnes handicapées ? Ce quizz de l'AGEFIPH très ludique est

complété par un dossier sur les règles de l'accessibilité.

<http://www.agefiph.fr/index.php?nav1=entreprises&nav2=quizz>

### « Où on va papa ? »

Après les différents jeux en ligne, l'internaute peut revenir au « monde réel » et prendre une petite heure pour la lecture de « Où on va papa ? » de Jean Louis Fournier, prix Fémina 2008.

Ce témoignage donne une idée forte des difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées et leur entourage. Jean Louis Fournier (scénariste du dessin animé « La Noiraude », ayant aussi travaillé avec Pierre Desproges) a écrit un texte bouleversant sur la vie avec ses deux fils, Thomas et Mathieu.

Entre humour (noir, voire très noir) amour et désespoir, les personnes concernées par le handicap se reconnaîtront sans doute souvent, celles qui ne connaissent pas ces difficultés les découvriront de manière poignante :

*"Jusqu'à ce jour, je n'ai jamais parlé de mes deux garçons. Pourquoi ? J'avais honte ? Peur qu'on me plaigne ? Tout cela un peu mélangé. Je crois, surtout, que c'était pour échapper à la question terrible : 'Qu'est-ce qu'ils font ?' Aujourd'hui que le temps presse, que la fin du monde est proche et que je suis de plus en plus biodégradable, j'ai décidé de leur écrire un livre. Pour qu'on ne les oublie pas, qu'il ne reste pas d'eux seulement une photo sur une carte d'invalidité. Peut-être pour dire mes remords. Je n'ai pas été un très bon père. Souvent, je ne les supportais pas. Avec eux, il fallait une patience d'ange, et je ne suis pas un ange. Quand on parle des enfants handicapés, on prend un air de circonstance, comme quand on parle d'une catastrophe. Pour une fois, je voudrais essayer de parler d'eux avec le sourire. Ils m'ont fait rire avec leurs bêtises, et pas tou-*

*jours involontairement. Grâce à eux, j'ai eu des avantages sur les parents d'enfants normaux. Je n'ai pas eu de soucis avec leurs études ni leur orientation professionnelle. Nous n'avons pas eu à hésiter entre filière scientifique et filière littéraire. Pas eu à nous inquiéter de savoir ce qu'ils feraient plus tard, on a su rapidement que ce serait : rien. Et surtout, pendant de nombreuses années, j'ai bénéficié d'une vignette automobile gratuite. Grâce à eux, j'ai pu rouler dans des grosses voitures américaines."*

Choisir une orientation scolaire, mais aussi trouver un cadeau de Noël, trouver une baby sitter, ne jamais pouvoir partager la lecture d'un Tintin... entre humour noir, amour, rire, larmes, des tranches de vie intenses.

A lire et à faire lire, 155 pages, 15€, éditions Stock

## Papas bricoleurs et mamans astucieuses

Handicap International a pensé depuis longtemps aux familles comme celles de Jean Louis Fournier. Avec un ton beaucoup

plus optimiste, le concours des « Papas bricoleurs et mamans astucieuses » organisé avec Leroy Merlin depuis 1998, présente des inventions réalisées par des parents pour améliorer la vie quotidienne de leurs enfants. Le

guide des inventions primées est disponible gratuitement sur le site internet de Handicap International et des vidéos sont visibles sur le site du magazine Décllic.

<http://www.magazine-decllic.com/En-images/>

## 4ème Festival National du Court-Métrage API-CIL

Ce festival ouvert aux professionnels et aux amateurs distingue, tous les deux ans, des films réalisés avec ou pour les personnes handicapées. Le palmarès de l'édition 2009 fera l'objet d'une édition DVD diffusée par le festival.

Les personnes souhaitant participer peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mars 2009.

Les courts-métrages lauréats des éditions précédentes sont visibles sur le site Internet du festival.

A voir par exemple :

« Mon petit frère de la lune » : Une petite fille essaie de comprendre pourquoi son petit frère (autiste) n'est pas vraiment comme les autres enfants et donne sa version des faits.

« La ville limite en corps » : 2 promenades en parallèle, une personne valide, une autre en fauteuil roulant. Prendre le RER,

le métro, retirer de l'argent... Tous les gestes anodins deviennent des épreuves. Peut-être un peu démonstratif, mais convainquant sur l'urgence de l'accessibilité...

<http://www.festival-handica.fr>

AFBAH  
Hôpital Paul Brousse  
12/14 avenue Paul Vaillant-Couturier  
94800 Villejuif  
01 45 59 26 16  
[communication@afbah.org](mailto:communication@afbah.org)

[www.afbah.org](http://www.afbah.org)